

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Lorsque le chef de l'opposition déclare que notre groupe travaille à séparer le Canada, je veux lui dire, devant tous les députés, qu'il est en train de prononcer un discours qui divise le Canada.

(Traduction)

Le très hon. M. Diefenbaker: En applaudissant à la suite des observations de l'honorable député, le parti libéral indique bien qu'il y souscrit. Je demande à proposer...

M. Caouette: Monsieur l'Orateur.

Une voix: Taisez-vous donc!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je propose:

Que tous les mots après «Que», à la première ligne, soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

Comme la proposition de changer le drapeau national du Canada aura une portée sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années à venir, le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite avant que la Chambre des communes prenne une initiative quelconque, afin que tous les Canadiens puissent légitimement se prononcer sur un drapeau national.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Y aurait-il possibilité d'avoir cet amendement en français?

Une voix: Deux langues officielles!

(Traduction)

M. l'Orateur: Dans les quelques instants qui restent, j'aimerais signaler que l'amendement proposé, bien qu'il soit rédigé un peu comme une déclaration de principes, ne touche pas du tout, à mon avis, à la façon de procéder, l'un des points que nous sommes à étudier. Je propose donc que nous acceptions l'amendement.

Des voix: Le vote!

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, fourniriez-vous aux députés qui le désirent l'occasion de préciser pourquoi cet amendement est irrecevable?

M. l'Orateur: Je reconnais que je n'ai attendu qu'un bref moment mais personne ne m'a semblé désapprouver l'amendement. J'ajouterais que je suis disposé à exposer à la Chambre les raisons pour lesquelles, à mon humble avis, la présente motion est recevable.

M. Coates: Dix heures, monsieur l'Orateur.

Des voix: Aux voix!

M. l'Orateur: La parole est à l'honorable député de Burnaby-Coquitlam:

[L'hon. M. Pickersgill.]

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

M. l'Orateur: L'honorable député de Cumberland (M. Coates) a déclaré qu'il est dix heures.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) devrait prendre la parole.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, puis-je demander quels sont les travaux prévus pour demain?

L'hon. M. Favreau: Demain, monsieur l'Orateur, nous allons poursuivre le débat sur la résolution dont nous sommes saisis.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

(Sujet de questions débattues sur la motion portant ajournement.)

Une motion portant ajournement de la Chambre, aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement, étant censée avoir été présentée:

LE DRAPEAU CANADIEN—MENACES CONTRE LES PARTISANS DU PAVILLON ROUGE

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, le 4 juin, j'ai posé au premier ministre une question au sujet de certaines menaces contre la vie de Canadiens, partisans du pavillon rouge et de son maintien en tant que drapeau national du Canada. A ce moment-là, le premier ministre m'a répondu d'une façon que j'ai considérée à plusieurs points de vue comme peu convenable. Un de ces points de vue, était la façon désinvolte avec laquelle il a parlé des menaces faites contre les Canadiens parce qu'ils étaient partisans du pavillon rouge.

A ce sujet, je me reporte à un article paru dans la *Daily Star*, de Toronto, portant notamment sur le fait que M. Richard O'Hagan, porte-parole du premier ministre, aurait déclaré que ce dernier plaisantait. Eh bien, monsieur l'Orateur, si nous en sommes rendus au point où le premier ministre tourne en plaisanterie des menaces proférées contre la vie de certains citoyens et de leur famille, j'estime que la question d'un drapeau distinctif a perdu toute proportion et devrait être mise au rancart jusqu'à ce que le premier ministre puisse recouvrer un certain sens des proportions.